



**DEMANDE DE CARTES DE PHOTOCOPIES POUR UN ÉQUIVALENT DE 52 €
PAR ÉTUDIANT BOURSIER (soit 2 cartes d'une valeur de 26 € chacune)
POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE EN COURS**

(dans le cadre du décret sur les remboursements des supports de cours du 6 octobre 2011)

Veuillez imprimer et compléter le document et l'apporter au service social situé Rue de la Fontaine, 4-1^{er} étage /local 152 et joindre la copie du document de la Fédération Wallonie Bruxelles attestant de votre droit à une allocation d'études (ou le cas échéant de votre accusé de réception de votre demande de bourse en ligne).

| |
|--------------------------------------|
| NOM : |
| PRENOM : |
| DEPARTEMENT : |
| SECTION : |
| BLOC : |
| N° de dossier Allocations d'études : |
| Adresse mail Ferrer : |
| GSM : |

Je soussigné

atteste avoir reçu 2 cartes de photocopies du service social le :

Signature de l'étudiant :

Les cartes de photocopies peuvent être retirées auprès de Mme Winkin UNIQUEMENT le jeudi 01/04/21 entre 10h30 et 15h00 sur rendez-vous au local 152/ 1^{er} étage de la rue de la Fontaine